



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-49**

Système hydro-économe (France métropolitaine)

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants en métropole.

2. Dénomination

Mise en place d'une pomme de douche hydro-économe (débit réduit) ou mise en place de régulateurs de jet sur le robinet de l'évier ou du lavabo.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le matériel est conforme aux normes NF de robinetterie sanitaire : norme NF EN 246 pour les régulateurs de jets et norme NF EN 1112 pour les douches pour robinetterie sanitaire.

Le matériel choisi doit être répertorié dans les classes de débit suivantes :

- Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246 pour les régulateurs de jets ;
- Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 pour les douches.

4. Durée de vie conventionnelle

6 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

	Douche	Lavabo	Evier
Montant en kWh cumac par matériel installé	2 000	530	